



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.1/97
4 janvier 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières
(Quarante-sixième session, 14-16 mars 2005)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-SIXIÈME SESSION*

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 14 mars 2005 à 10 heures et s'achèvera le mercredi 16 mars à 13 heures

- | | | |
|----|----------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | TRANS/WP.1/97 |
| 2. | Adoption du rapport du Groupe de travail sur sa quarante-cinquième session | TRANS/WP.1/96 |
| 3. | Communications | |

* Les représentants sont priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE) et de la renvoyer, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41-22 917 0039), soit par courrier électronique (roadsafety@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix, Genève (voir le plan à la dernière page), afin d'obtenir un badge. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 73242 ou 72401).

- | | | |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| 4. | Application des Conventions de 1968 sur la circulation routière et sur la signalisation routière ainsi que des Accords européens de 1971 les complétant, et amendements concernant ces instruments | TRANS/WP.1/2005/11 |
| 5. | Révision des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2) | TRANS/SC.1/294/Rev.5
TRANS/SC.1/295/Rev.3 |

R.E.1

- | | | |
|----|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| a) | Sécurité dans les tunnels | TRANS/WP.1/2005/1
TRANS/WP.1/2005/10 |
| b) | Contrôles routiers | TRANS/WP.1/2004/14/Rev.1 |
| c) | Conduite sous l'influence de l'alcool, des drogues et des médicaments | |
| d) | Amélioration de la sécurité des motocyclistes et cyclomotoristes | TRANS/WP.1/2004/6/Rev.1
TRANS/WP.1/2004/9 |
| e) | Promotion du port de la ceinture de sécurité | TRANS/WP.1/2004/7/Rev.2 |
| f) | Problèmes liés au dépassement | TRANS/WP.1/2005/3 |
| g) | Règles et signalisation concernant les piétons | TRANS/WP.1/2005/4 |
| h) | Permis de conduire délivrés conformément à la Convention de 1949 | TRANS/WP.1/2005/5 |
| i) | Restructuration de la Résolution d'ensemble R.E.1 | TRANS/WP.1/2005/2
TRANS/WP.1/2004/10
TRANS/WP.1/2004/17 |

R.E.2

- | | | |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| j) | Panneaux à message variable | TRANS/WP.1/2004/13
TRANS/WP.1/2005/6 |
| k) | Nouveaux panneaux routiers indiquant les stations-service vendant du gaz naturel comprimé | TRANS/WP.1/2004/16
TRANS/WP.1/2005/7 |
| 6. | Suivi des résolutions de l'Assemblée générale sur la sécurité routière | |
| 7. | Mandat et règlement intérieur | TRANS/WP.1/2004/8/Rev.1 |

8. Évaluation de la Quatrième semaine de la sécurité routière dans la région de la CEE et suite donnée au Séminaire sur le comportement agressif sur la route
9. Collecte et diffusion des informations
TRANS/WP.1/80/Rev.3
TRANS/WP.1/2005/9
TRANS/WP.1/2005/9/Add.1
TRANS/WP.1/2005/12
10. Questions diverses
TRANS/WP.1/2005/8
11. Adoption des décisions

* * *

NOTES EXPLICATIVES¹

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. ADOPTION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR SA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Le Groupe de travail est invité à adopter le rapport de sa quarante-cinquième session (TRANS/WP.1/96), établi après la session par le secrétariat en coopération avec le Président du WP.1.

3. COMMUNICATIONS

a) Secrétariat

Le Groupe de travail sera informé en particulier des résultats de la soixante-septième session du Comité des transports intérieurs (CTI) (15-17 février 2005) et de la soixantième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (22-25 février 2005), qui ont des incidences sur le WP.1, notamment la proposition visant à donner aux autres Parties contractantes aux Conventions de Vienne le droit d'être membres du WP.1.

b) Activités d'autres organisations

Les autres organisations qui participent aux travaux du WP.1 sont invitées à fournir des informations générales sur leurs activités qui peuvent présenter un intérêt pour le Groupe de travail et qui n'ont pas de rapport direct avec les points de l'ordre du jour.

4. APPLICATION DES CONVENTIONS DE 1968 SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE AINSI QUE DES ACCORDS EUROPÉENS DE 1971 LES COMPLÉTANT, ET AMENDEMENTS CONCERNANT CES INSTRUMENTS

Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) examine actuellement des propositions d'amendements au Règlement n° 48 de la CEE concernant l'installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse, qui visent à introduire dans ce règlement de nouvelles dispositions prévoyant la mise en fonction automatique du signal de détresse et de l'indication du freinage d'urgence. Le WP.29 a demandé l'avis du WP.1 concernant la compatibilité du système proposé avec la Convention de Vienne sur la circulation routière.

¹ Pour des raisons d'économies, les représentants sont priés de se munir de leur exemplaire des documents expédiés par courrier avant la réunion ou téléchargés depuis Internet.

Il a aussi demandé l'avis du WP.1 sur la compatibilité des systèmes de dégradation des fonctions d'un véhicule avec la Convention de Vienne. Un système de dégradation des fonctions d'un véhicule est un système qui, une fois mis en fonction, sert à empêcher ou à restreindre, après l'arrêt du véhicule, la remise en mouvement de celui-ci à l'aide de son propre moteur.

Ces deux questions sont traitées dans le document TRANS/WP.1/2005/11 et des renseignements complémentaires seront fournis par un membre du secrétariat du WP.29.

5. RÉVISION DES RÉSOLUTIONS D'ENSEMBLE SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE (R.E.1) ET SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE (R.E.2)

Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

a) Sécurité dans les tunnels

Le groupe restreint (France, Norvège, Suisse (assumant la présidence), Commission européenne, IRU, PRI et secrétariat) a élaboré un document révisé qui comprend les modifications proposées par le Groupe de travail à sa quarante-cinquième session. La proposition révisée est soumise sous la cote TRANS/WP.1/2005/1 pour examen et adoption par le Groupe de travail.

Le Groupe de travail sera également saisi d'une proposition du Royaume-Uni concernant le transport de marchandises dangereuses dans les tunnels (TRANS/WP.1/2005/10).

b) Contrôles routiers

À sa quarante-cinquième session, le Groupe de travail a examiné le document TRANS/WP.1/2004/14 établi par le groupe restreint (France, Suisse (assumant la présidence), PRI, Commission européenne et secrétariat). Il a invité le groupe restreint à établir un nouveau projet en tenant compte des observations du Groupe de travail.

Le Groupe de travail est invité à adopter le nouveau texte établi par le groupe restreint, qui est publié sous la cote TRANS/WP.1/2004/14/Rev.1, en vue de son incorporation dans la R.E.1.

c) Conduite sous l'influence de l'alcool, des drogues et des médicaments

À sa quarante-cinquième session, le Groupe de travail a demandé au groupe restreint (États-Unis, Finlande, Italie (assumant la présidence), Roumanie et OMS) d'établir un projet de questionnaire sur la conduite sous l'influence de l'alcool. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement du projet de questionnaire.

d) Amélioration de la sécurité des motocyclistes et cyclomotoristes

À sa quarante-cinquième session, le Groupe de travail a examiné les projets de questionnaire sur l'amélioration de la sécurité des motocyclistes et cyclomotoristes (TRANS/WP.1/2004/6/Rev.1 et TRANS/WP.1/2004/9) établis par le groupe restreint (États-Unis d'Amérique (assumant la présidence), FEMA, FIM et IMMA). Le groupe restreint a été prié d'établir de nouveaux projets en tenant compte des observations des membres du Groupe de travail.

Les versions définitives des questionnaires seront diffusées dès qu'elles seront disponibles.

e) Promotion du port de la ceinture de sécurité

À sa quarante-cinquième session, le Groupe de travail a formulé de nouvelles observations sur le projet de questionnaire établi par le groupe restreint de la promotion du port de la ceinture (Espagne, États-Unis (assumant la présidence), Royaume-Uni et Fondation FIA). Il a invité le groupe restreint à en établir une version finale afin que le secrétariat puisse la diffuser.

La version finale du projet de questionnaire diffusée par le secrétariat au début de décembre 2004 est publiée sous la cote TRANS/WP.1/2004/7/Rev.2.

f) Problèmes liés au dépassement

Le groupe restreint des problèmes liés au dépassement (Estonie, Fédération de Russie (assumant la présidence), Pologne, Roumanie et FEMA) a présenté un questionnaire pour examen par le Groupe de travail (TRANS/WP.1/2005/3).

g) Règles et signalisation concernant les piétons

Le groupe restreint chargé de proposer de futurs travaux sur les règles et la signalisation concernant les piétons (Israël, Pays-Bas, FIP (assumant la présidence) et GRSP) a présenté un projet de questionnaire pour examen par le Groupe de travail.

Le projet de questionnaire est publié sous la cote TRANS/WP.1/2005/4. Le Groupe de travail voudra peut-être approuver le questionnaire et proposer un calendrier pour la réalisation des travaux.

h) Permis de conduire délivrés conformément à la Convention de 1949

À sa quarante-cinquième session, le Groupe de travail a été informé que le secrétariat avait envoyé un questionnaire aux Parties contractantes à la Convention de 1949 sur la circulation routière qui n'avaient pas par la suite adhéré à la Convention de Vienne de 1968 afin de connaître leurs intentions dans ce domaine et d'obtenir des renseignements sur la délivrance des permis de conduire dans ces pays. Le Groupe de travail sera informé des réponses reçues.

Le Groupe de travail sera également saisi d'un document établi par la Fédération de Russie au nom du groupe restreint des permis de conduire délivrés conformément à la Convention de 1949 (Espagne, Fédération de Russie (assumant la présidence), Portugal et IMMA) présentant des propositions de modification de la Convention de 1949 (TRANS/WP.1/2005/5).

i) Restructuration de la Résolution d'ensemble R.E.1

À sa quarante-cinquième session, le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction la proposition de nouvelle structure pour la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) (TRANS/WP.1/2004/10) établie par le groupe restreint (France, Suisse, PRI, Commission européenne et secrétariat) et a proposé plusieurs modifications. Le Groupe de travail sera informé des activités prévues par le groupe restreint.

Le WP.1 a décidé d'examiner à sa quarante-sixième session la proposition concernant le contenu de la trousse de premiers secours qui doit se trouver à bord des véhicules. La proposition est publiée sous la cote TRANS/WP.1/2004/17.

Le Groupe de travail sera également saisi d'une observation faite par la Fédération européenne des victimes de la route (FEVR) à propos du chapitre 5.1.4 concernant l'enseignement des principes de sécurité routière aux enfants (TRANS/WP.1/2005/2).

Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)

j) Panneaux à message variable

À sa quarante-cinquième session, le Groupe de travail a examiné un document établi par le groupe restreint des panneaux à message variable (Allemagne, Espagne (assumant la présidence), France et Pays-Bas), qui porte sur l'évolution historique de ces panneaux, les différentes tentatives d'harmonisations qui ont déjà été faites et les différences entre les systèmes existants (TRANS/WP.1/2004/13).

Le groupe restreint a été invité à établir pour la quarante-sixième session du Groupe de travail un document indiquant quels panneaux à message variable sont actuellement en usage, quels panneaux devraient être abandonnés, quels nouveaux panneaux devraient être adoptés et quelles mesures il conviendrait de prendre pour faire la différence entre les panneaux indiquant un danger et les panneaux informatifs.

La proposition du groupe restreint est publiée sous la cote TRANS/WP.1/2005/6.

k) Nouveaux panneaux routiers indiquant les stations-service vendant du gaz naturel comprimé

À sa quarante-cinquième session, le Groupe de travail a examiné une proposition de nouveau panneau routier signalant les stations-service vendant du gaz naturel comprimé, soumise par l'European Natural Gas Vehicle Association (ENGVA) (TRANS/WP.1/2004/4). Le Groupe de travail a invité les pays opposés à l'introduction de ce nouveau panneau à proposer une autre solution.

Une autre solution soumise par l'Allemagne et la Suisse figure dans le document TRANS/WP.1/2005/7.

6. SUIVI DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Groupe de travail sera informé des activités qui seront menées ou qu'il est prévu de mener dans le cadre du suivi de la résolution A/RES/58/289 de l'Assemblée générale sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale.

Des informations seront fournies, notamment sur la collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres commissions régionales de l'ONU. Une réunion sur la collaboration en matière de sécurité routière au sein du système des Nations Unies s'est tenue le 1^{er} octobre 2004 au siège de l'Organisation mondiale de la santé et une deuxième réunion de

ce type devrait se tenir le 17 mars 2005. Un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 58/289 sera soumis à l'Assemblée générale à sa soixantième session en 2005.

7. MANDAT ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Étant donné les changements qu'il est proposé d'apporter au rôle qu'il est appelé à jouer, le WP.1 a décidé, à sa quarante-cinquième session, qu'il était prématuré d'examiner son mandat et son règlement intérieur du Groupe de travail établis par le secrétariat (TRANS/WP.1/2004/8). Il a décidé qu'il conviendrait de soumettre au Comité des transports intérieurs et à la Commission économique pour l'Europe une proposition concise visant à donner aux Parties contractantes aux Conventions de Vienne ne faisant pas partie de la CEE le droit d'être membres du WP.1 ainsi que le droit de vote au sein de ce groupe de travail.

Si l'élargissement de la composition est approuvé, le Groupe de travail souhaitera peut-être réexaminer le projet concernant son mandat et son règlement intérieur, qui a également été révisé pour tenir compte des propositions supplémentaires faites par le Bureau des affaires juridiques de l'ONU (TRANS/WP.1/2004/8/Rev.1).

8. ÉVALUATION DE LA QUATRIÈME SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA RÉGION DE LA CEE ET SUITE DONNÉE AU SÉMINAIRE SUR LE COMPORTEMENT AGRESSIF SUR LA ROUTE

À sa quarante-cinquième session, le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'établir un questionnaire visant à évaluer la Quatrième semaine de la sécurité routière (5-11 avril 2004), qui sera distribué aux États membres dès que possible.

Le groupe restreint créé pour aider à préparer la Quatrième semaine de la sécurité routière (Espagne, France, Pays-Bas, Suisse, CEMT et secrétariat) a été prié d'examiner quelle suite il conviendrait de donner au Séminaire sur le comportement agressif sur la route et de procéder à une évaluation préliminaire des réponses au questionnaire de sorte que des propositions puissent être faites à la quarante-septième session du Groupe de travail en septembre 2005.

9. COLLECTE ET DIFFUSION DES INFORMATIONS

À la quarante-cinquième session, les membres du Groupe de travail ont été invités à informer le secrétariat d'ici à la fin de décembre 2004 de toute modification apportée au document TRANS/WP.1/80/Rev.2 sur les prescriptions nationales en matière de sécurité routière. Le Groupe de travail sera saisi du document TRANS/WP.1/80/Rev.3 reflétant ces modifications.

Le Groupe de travail disposera aussi pour information d'une liste des campagnes de sécurité routière menées dans les pays membres de la CEE en 2003 (TRANS/WP.1/2005/9 et Add.1).

Le Groupe de travail disposera aussi pour information d'un document de la Lettonie sur les nouvelles prescriptions en matière de sécurité routière dans ce pays (TRANS/WP.1/2005/12).

10. QUESTIONS DIVERSES

Le Groupe de travail sera saisi d'un document communiqué par l'AIT et la FIA recommandant l'harmonisation des dispositions législatives relatives au port obligatoire de gilets réfléchissants après une panne ou un accident (TRANS/WP.1/2005/8).

Le Groupe de travail pourra examiner toute autre question au titre de ce point.

Le Groupe de travail voudra bien noter que sa quarante-septième session est fixée aux dates suivantes: 13-16 septembre 2005.

11. ADOPTION DES DÉCISIONS

Le Groupe de travail adoptera, sur la base d'un projet établi par le secrétariat, le relevé des décisions prises à sa quarante-sixième session.



OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

Bulletin d'Inscription

Écrire en caractères d'imprimerie SVP

Date: _____

Prière de retourner ce formulaire dûment complété par télécopieur (+41-22 917 0039) ou par email (roadsafety@unece.org) et D'APPORTER L'ORIGINAL AVEC VOUS. Un formulaire séparé est nécessaire pour le/la conjoint(e).

Titre de la Conférence

46^{ème} session du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1)

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant

M.	<input type="checkbox"/>	Nom de Famille		Prénom
Mme	<input type="checkbox"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>		<input style="width: 100%;" type="text"/>
Ms.	<input type="checkbox"/>	Date de Naissance :/...../..... (JJ/MM/AAAA)		

Catégorie

Chef de la Délégation	<input type="checkbox"/>	Observateur (Organisation)	<input type="checkbox"/>	Participation
Membre de la délégation	<input type="checkbox"/>	ONG (accréd. ECOSOC)	<input type="checkbox"/>	DU <input style="width: 100%;" type="text"/>
Observateur (pays)	<input type="checkbox"/>	Autre (préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/>	AU <input style="width: 100%;" type="text"/>

Possédez-vous un badge de membre du corps diplomatique ou du personnel d'une mission : un badge d'ONG ou un badge de longue durée délivré à Genève ? Dans l'affirmative, VEUILLEZ COCHER CETTE CASE

Dans quelle langue souhaitez-vous recevoir la documentation ? Anglais Français Autre

Lieu d'obtention de la pièce d'identité	N° du passeport ou de la carte d'identité	Valable jusqu'au
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
N° de téléphone officiel	N° de télécopie	Occupation officielle
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>

Adresse officielle permanente

Adresse à Genève

Courrier électronique :

A remplir LORS de la délivrance de la carte

Signature du participant

Date

Photo du participant si le bulletin d'inscription est envoyé AVANT la date de la reunion.

Veuillez indiquer votre nom, EN CARACTERES D'IMPRIMERIE, au dos de la photo

Veuillez noter qu'une photo n'est exigée que pour certaines reunions. Si les organisateurs de la reunion à laquelle vous allez participer ne vous demandent pas d'en fournir une, c'est qu'une photo n'est pas requise pour la reunion en question.

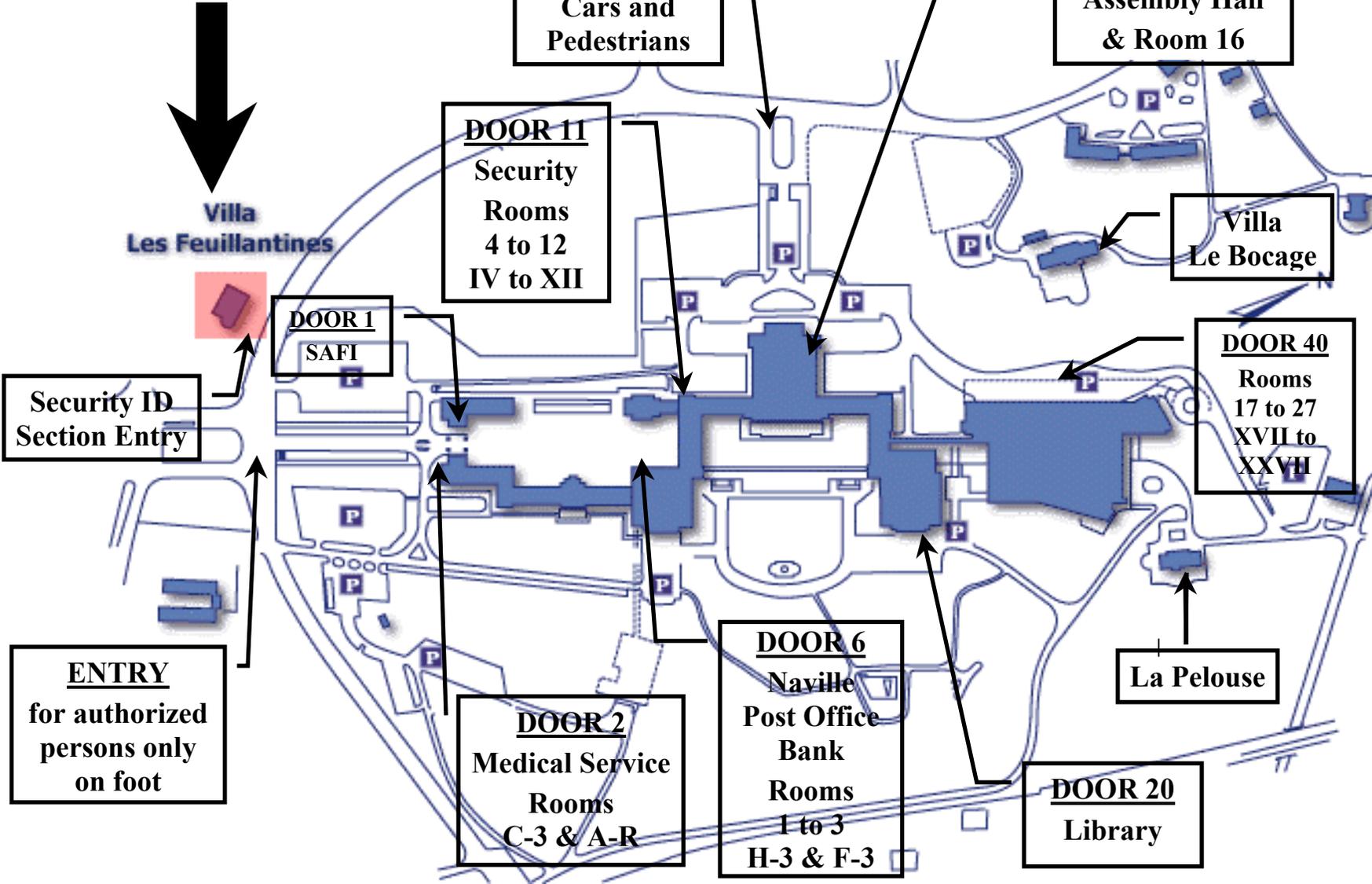
Réservé au Service de la sécurité

N° de la carte délivrée

Initiales du fonctionnaire ONU

Security Identification Section

Open 08.00 – 17.00 non-stop



ENTRY/EXIT
Cars and
Pedestrians

DOOR 13 OR 15
Assembly Hall
& Room 16

DOOR 11
Security
Rooms
4 to 12
IV to XII

Villa
Le Bocage

DOOR 1
SAFI

Security ID
Section Entry

DOOR 40
Rooms
17 to 27
XVII to
XXVII

ENTRY
for authorized
persons only
on foot

DOOR 2
Medical Service
Rooms
C-3 & A-R

DOOR 6
Naville
Post Office
Bank
Rooms
1 to 3
H-3 & F-3

La Pelouse

DOOR 20
Library